



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Habitat locatif public - subvention PLH - NEOLIA : construction de 5 logements individuels (3 PLUS, 2 PLS), rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille

NEOLIA entend réaliser, rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille, une opération de construction de cinq maisons individuelles groupées relevant de financements PLUS et PLS. Cette opération, inscrite dans la programmation 2006 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon, répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, NEOLIA, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

Financement PLS :

7 970,24 € pour surcoût de construction, représentant 2,95 % du coût prévisionnel TTC (270 393,00 €).

Financement PLUS :

– surcoût de construction : 9 891,11 €

– surcharge foncière : 14 643,71 €

représentant respectivement 2,19 % et 3,24 % du coût prévisionnel TTC (452 384,56 €).

Le financement de ce programme repose également sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur qui aura recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'attribuer** à NEOLIA – 8 rue Louis Neel - BP 47905 - 21079 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 5 logements individuels (3 PLUS, 2 PLS), situés rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille, **une subvention d'un montant total de 32 505,06 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Financement PLS : 7 970,24 € pour surcoût de construction,

Financement PLUS :

- surcoût de construction : 9 891,11 €

- surcharge foncière : 14 643,71 €

- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par NEOLIA, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Publié le
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 2 AVR. 2007



Pour extrait conforme,
Le Président

CEME RIZOTTO

